



OCCE de Saône-et-Loire

Adresse Pôle associatif Langevin
2 rue Alphonse Daudet
71100 Chalon-sur-Saône

Tel 03 85 93 39 07

Courriel contact@occe71.fr
occe.71@wanadoo.fr

Internet www.occe71.fr

SIRET 328 368 91 5 00059



Sommaire

Consignes de fin d'année	2
CRA-CRF, Foire aux questions	3
Ouverture de compte	4
Transfert de pouvoirs	
Compte-rendu de l'AG 2017	5
Retour sur l'année écoulée	11
L'agenda coopératif	13

Conseil d'Administration

Président	Michel SCHAEFFER
Vice-Présidente	Sophie LARTAUD
Trésorière	Nadine GUYOT
Trésorier Adjoint	Dominique GAYE
Secrétaire	Marianne GILLER
Secrétaire Ajointe	Sylvie DECOMBES

Membres du Conseil d'Administration

Aurélien BLETON, Catherine CHAUSSUMIER,
Damien DELOGE, Martine DELOGE, Sylvie
DESCOMBES, Christian DUPARAY, Dominique
GAYE, Marianne GILLER, Nadine GUYOT, Aline
JANET, Thérèse KAIM, Sophie LARTAUD,
Christine LAVAUD, Grégory LEPOUTRE,
Catherine MIDY, Céline RACINE, Dominique
RENAUDIE, Michel SCHAEFFER



Bonnes vacances



Consignes de fin d'année

Fin de l'année scolaire... Prendre le temps de clore pour bien recommencer

La comptabilité de votre coopérative

L'année scolaire comptable se terminant le 31 août 2017 et des opérations pouvant intervenir en juillet et août, vous ne pouvez pas procéder à la clôture des comptes fin juin.

Les comptes rendus 2016/2017 doivent être saisis sur le site RetKoop avant le 30 septembre 2017 dernier délai . Les pièces justificatives devront parvenir à l'OCCE71 par courrier postal ou mail : Copie de la page Quidus du CRF dûment signée, copie du dernier relevé bancaire, copie des justificatifs des subventions publiques perçues ou copie des relevés de bancaires où apparaissent ces subventions.

Cahier de comptabilité

Ne laissez pas d'opérations écrites au crayon de papier. Évitez les ratures et les surcharges.

Si vous constatez des erreurs, demandez l'aide d'un collègue ou de l'OCCE.

Vérifiez le retrait des opérations écrites (pointage).

Ventilez les opérations de la caisse, du compte bancaire ou du CCP sur les pages de droite.

Page par page, calculez les situations des comptes et effectuez les totaux des charges et produits.

N'oubliez pas les vérifications mathématiques (afin d'éviter tout cumul d'erreurs):
[Situation de début d'année + produits - charges = situation de bas de page]

L'OCCE 71 vous invite à ne plus utiliser le cahier de compta, cher, sources d'erreurs, calculs fastidieux... Utilisez la compta en ligne RetKoop ! Le CRF y est quasi automatique.

Tableur de Compta

Le logiciel procédera lui-même à l'élaboration du CRF. La copie imprimée du bilan vous facilitera la saisie du CRA-CRF dans RetKoop.

Attention : n'oubliez pas de reporter en page 1 du tableur, ligne 5, les différentes sommes (soldes de caisse et de compte bancaires qui apparaissaient dans le bilan de l'année précédente)

Pour 2016/2017, n'oubliez pas de télécharger la dernière version du tableur de compta sur notre site (occe71.fr, outils « gérer sa coop »)

L'OCCE 71 vous invite à ne plus utiliser le tableur de compta qui vous oblige à faire des sauvegardes, à recopier le CRF dans RetKoop... Utilisez la compta en ligne RetKoop ! Le CRF y est quasi automatique.

Pièces comptables

Classer les factures, les fiches de recettes selon les numéros de pièces justificatives du cahier ou du logiciel. Toutes les opérations, même les recettes, doivent être justifiées.

Compte bancaire

Rangez les extraits de compte dans l'ordre des dates ou des numéros.

On évitera de les coller et de les mélanger avec les pièces justificatives (factures, recettes).

Demandez si nécessaire à votre banque les extraits manquants.

Le CRA-CRF en ligne

La saisie de votre CRA-CRF doit obligatoirement être faite en ligne sur le site RetKoop à l'adresse suivante

<https://www.retkoop.occe.coop>

Compte-rendu d'activités via le site RetKoop

A remplir très sérieusement ! Ce compte-rendu fait l'objet d'une sommation auprès de la Fédération OCCE qui transmet l'ensemble au Ministère de l'Education Nationale.

Attention! Si vous quittez l'établissement scolaire en fin d'année!

Sauf cas exceptionnel, vous êtes informés de ce changement avant fin juin.

Vous restez mandataire et responsable de votre coopérative jusqu'à la production et l'envoi à l'OCCE 71 des comptes rendus financier et d'activités de l'année 201/2017

Aucun changement de mandataire ne pourra être effectué avant que ces documents complets et signés de votre main soient parvenus à l'OCCE de Saône-et-Loire.

Laissez à votre remplaçant tous les éléments concernant votre coopérative: les registres, la caisse, le cahier ou logiciel de comptabilité, les codes d'accès à RetKoop, les adresses utiles, les activités de la coopérative, les renseignements pour démarrer dès la rentrée...

Merci de noter clairement toute remarque utile pour votre remplaçant.

Renvoyez le bordereau « Demande de transfert de pouvoirs » à l'OCCE 71. Nous ne procéderons pas au changement de mandataire tant que les CRF et CRA ne nous seront pas parvenus.

Votre école ferme...

Par voie de conséquence, la coopérative scolaire de l'école va fermer.

Vous devez saisir votre CRA CRF de l'année écoulée sur le site RetKoop et faire parvenir les pièces justificatives au siège comme toutes les coopératives.

Vous devez remettre au siège l'ensemble des pièces comptables.

Pour ce qui concerne l'argent qui reste sur le compte et le matériel, il convient de décider en conseil de coopérative ce qu'il en advient (possibilité de le laisser à la coopérative scolaire de l'école où iront les enfants l'année suivante ou de le verser à l'ensemble des coopérateurs de Saône et Loire par le biais de l'Association Départementale). Indiquez alors par un courrier votre décision à l'association départementale; c'est elle qui va clore le compte et effectuer le virement du solde sur le compte souhaité.

Compte-rendu financier via le site RetKoop

Saisissez votre compte rendu financier avant le 30 septembre 2017 sur le site RetKoop. Après la saisie du CRF, le site vous proposera d'imprimer la page d'identification qui recevra le quitus de la Commission de contrôle des comptes de la coopérative (Au moins 1 parent, Collègues, DDEN...). La liste des documents justificatifs à fournir par mail ou courrier postal à l'OCCE71 sera affichée.

Les comptes doivent être arrêtés au 31 août et dès que vous avez reçu le dernier relevé du mois d'août du compte bancaire.

Si votre comptabilité est à jour, il ne vous faudra que quelques minutes pour remplir le document statutaire en ligne, imprimer la page pour obtenir le quitus

Attention : Dans le bilan simplifié, le montant du total de l'actif doit être égal au montant total du passif. En cas de différence, contactez-nous.

C'est quoi RetKoop ?

RetKoop est l'outil de gestion en ligne de votre coop. Si vous avez égaré vos codes d'accès, appelez-nous au 03 85 93 39 07. À la rentrée, la saisie du CRA-CRF ainsi que l'affiliation se fera obligatoirement en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.retkoop.occe.coop>

Vous pouvez consulter/imprimer toute la documentation RetKoop sur le site <http://occe71.fr/> rubrique Outils puis RetKoop.



Quand dois-je affilier la coopérative scolaire pour 2017-2018 ?

Il faut attendre la rentrée de septembre puisque l'affiliation dépend du nombre d'élèves et qu'elle est jumelée à l'assurance.

La fiche d'affiliation sera obligatoirement saisie sur le site RetKoop avant le 30 septembre 2017.

Qui sont les vérificateurs aux comptes ?

Au moins un parent d'élève, enseignants non-mandataires, DDEN

Les comptes doivent être vérifiés !

Les vérificateurs doivent signer le document que vous imprimerez après avoir saisi le CRA-CRF sur le site RetKoop

Quels documents dois-je retourner à l'OCCE ?

Les CRA-CRF doivent être obligatoirement saisis sur le site RetKoop qui vous indiquera la liste des pièces justificatives à expédier par mail à contact@occe71.fr ou courrier postal :

Le **dernier relevé de compte**; la somme que le relevé indique doit correspondre à celle qui apparaît dans l'actif du bilan simplifié.

Les **justificatifs des subventions publiques (état, collectivités locales ou territoriales)** : extraits de compte bancaire ou notifications d'attribution.

La page **Quitus signée** par la Commission de contrôle (2 signatures minimum dont au moins un parent d'élève) & le mandataire.

Dans le compte de fonctionnement général, le total des produits (A) doit-il être identique au total des charges (B) ?

Non. Après avoir comptabilisé l'ensemble des charges (A) et des produits (B), la soustraction B - A indique le résultat de l'année.

Si le résultat est positif, votre coop a dégagé un bénéfice, s'il est négatif, elle a enregistré un déficit.

Où dois-je noter la somme que je conserve en caisse ?

La somme qui est en caisse se note dans le bilan simplifié de RetKoop (dans l'actif, ligne 530).

L'arrêté de caisse se saisi dans RetKoop

Attention de ne pas garder trop de liquide en caisse! Déposez-le à la banque, nous constatons tous les ans des vols.

Je travaille avec le tableur informatique.

Dois-je remplir l'imprimé du CRF ?

Oui, ce document vous facilitera la saisie en ligne sur RetKoop.

Si nécessaire, vous devez procéder au rapprochement bancaire et au recensement des subventions publiques (compte 7410), toujours via RetKoop.

Le bilan simplifié doit-il être équilibré ?

Oui, le montant de la colonne actif (banque, comptes 512 ou 514 et caisse, compte 530) doit être identique au montant de la colonne passif (report à nouveau et résultat de l'année).

Le report des « à nouveau » représente la somme avec laquelle vous avez débuté cette année scolaire (la somme de votre actif l'année dernière). Il n'est pas modifiable dans RetKoop !!

Le Calcul du passif est automatique dans RetKoop

S'il l'actif et le passif ne sont pas équilibrés : reprendre les comptes de la coop. Contactez-nous seulement après vérification.

La somme indiquée sur mon dernier relevé bancaire ne correspond pas au solde du compte dans la comptabilité sur cahier ou sur logiciel.

Une erreur souvent constatée : le mandataire oublie de compter en dépenses les frais bancaires.

La différence peut aussi s'expliquer par des dépenses ou des recettes comptabilisées dans le cahier mais pas encore enregistrées par la banque (ou l'inverse).

Vous notez alors dans le bilan simplifié (ligne 512 ou 514) la somme de votre comptabilité et vous utilisez le tableau de rapprochement bancaire pour expliquer l'écart entre votre comptabilité et le relevé bancaire que vous nous fournissez.

Ouverture de compte

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE

BANQUE POSTALE . AUTRE BANQUE

A remplir soigneusement et à retourner exclusivement à :

OCCE DE SAONE ET LOIRE

Pôle associatif Langevin - 2 rue A Daudet - 71100 Chalon sur Saône



Coopérative scolaire :

Adresse :

Code postal :..... Ville :

Nom, Prénom du mandataire (un seul) :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Fonction :

* Banque Postale * Autre Banque (préciser)

A..... Le.....

Signature

Changement de mandataire

DEMANDE DE TRANSFERT DE POUVOIRS

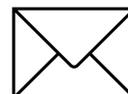
BANQUE POSTALE . AUTRE BANQUE

Ne jamais transmettre ce document directement à la banque

A remplir soigneusement et à retourner exclusivement à :

OCCE DE SAONE ET LOIRE

Pôle associatif Langevin - 2 rue A Daudet - 71100 Chalon sur Saône



Coopérative scolaire :

Adresse :

Code postal :..... Ville :

* Banque Postale * Autre Banque (préciser)

Numéro du compte : **(joindre un RIP ou RIB)**

Nom, prénom du mandataire sortant :

Nom, Prénom du nouveau mandataire :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Fonction :

A..... Le.....

Signature du nouveau mandataire

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 15 mars 2017

Personnes présentes :

M. Perrin IEN représentant M. Ben, DASEN, Mme Lepetit, Présidente des DDEN, Aurélie Bleton, Catherine Chaussurier, Damien Deloge, Martine Deloge, Sylvie Descombes, Dominique Gaye, Christian Duparay, Marianne Giller, Nadine Guyot, Aline Janet, Thérèse Kaïm, Sophie Lartaud, Grégory Lepoutre, Céline Racine, Dominique Renaudie, Didier Revillot, Michel Schaeffer.



Après l'accueil des participants, Michel Schaeffer, président de l'OCCE 71, présente la forme donnée à cette Assemblée Générale. Elle se veut interactive et mettra en mouvement les participants entre les différents rapports proposés. Ces intermèdes seront aussi l'occasion de présenter des activités menées au sein des classes et/ou dans le cadre de formation.

Le CA propose aux membres de L'AG de participer au jeu du BINGO (Nadine Guyot)

Ce jeu est utilisé avec les élèves et permet une meilleure cohésion du groupe par la connaissance des autres.

Le CA propose aux membres de l'AG de découvrir des activités du Parachute Coopératif (Damien Deloge)

Plusieurs situations : faire tourner une balle sur la toile, échanger les places en passant sous le parachute, éjecter un objet déposé sur la toile, lâcher et rattraper le parachute.



Bonjour à toutes et à tous,

Bienvenue à l'assemblée générale annuelle de l'OCCE de Saône-et-Loire qui nous permet de faire un point d'étapes, de présenter nos rapports d'activités et financier et surtout de réfléchir et d'envisager l'avenir. Cette assemblée générale est placée sous le signe de la coopération, ce qui me direz-vous tombe sous le sens ; c'est pourquoi cette assemblée sera participative et pas seulement une lecture de rapports, ce qui est très vite insipide et difficilement supportable. Afin que vous passiez un moment agréable et enrichissant, nous ferons appel à votre contribution et à votre collaboration. En effet, cela sera plus enrichissant pour préparer l'avenir, pour préparer les projets de l'OCCE et pour dynamiser notre vie associative. D'avance, merci pour vos remarques, réflexions, interrogations et propositions. Une vie associative et démocratique ne peut réussir qu'avec la participation de tous.

L'OCCE 71 a, tout au long de l'année 2015-2016, assuré ses missions auprès des coopératives adhérentes avec la volonté de répondre aux besoins et attentes des mandataires et coopérateurs. Sans tomber dans l'autosatisfaction, cela semble avoir été dans l'ensemble réussi. Evidemment, nous pouvons et pourrons toujours mieux faire et nous nous y emploierons. Toutefois, il est parfois utile de se complimenter afin de redonner du cœur à l'ouvrage à tous salariés et administrateurs. Un seul bémol, notre situation financière précaire mais nous en reparlerons plus tard.

A l'heure où il est de bon ton de proclamer à tort ou à raison que tout va mal, que rien ne va plus, que l'avenir est morose et sinistré, il est de notre devoir de mettre un peu de soleil dans cette sinistrose ambiante en rappelant que la coopération est l'un des moyens appropriés et indiscutables pour mieux vivre dans notre société. La coopération n'est pas une solution miracle permettant de résoudre toutes les difficultés de notre monde. Elle est un moyen à envisager et à mettre en œuvre afin d'apporter des éléments pour répondre aux problèmes que nous rencontrons, en particulier aux problèmes de l'école, des élèves, des enseignants et au delà des équipes éducatives. Ne cédon pas au pessimisme ambiant, relevons nos manches et proposons des pratiques coopératives non pas pour changer le monde, restons modestes, mais pour apporter un plus à l'école et ouvrir les esprits pour mieux vivre collectivement.

L'OCCE même modestement a son rôle à jouer et a pour volonté de continuer à agir et à promouvoir la coopération.

Nous ne savons pas et bien malin qui peut le prédire ce qui se passera dans les prochains mois. Il est possible que l'OCCE ne joue plus le même rôle au sein des écoles pour diverses raisons. Le plus important n'est pas là. Le plus important est de poursuivre la promotion et la pratique de la coopération au sein des établissements scolaires. Il est possible qu'il nous faille envisager d'autres moyens pour le faire. Mais ne perdons jamais de vue que seuls la mise en œuvre et le développement des

pratiques coopératives est primordial et non pas notre intérêt personnel. Donner des outils pour apprendre autrement, pour travailler autrement est, à mon avis, la seule volonté qui doit nous animer. Tant mieux si l'OCCE réussit à avoir toujours les mêmes moyens et mêmes dotations du Ministère de l'Education Nationale pour continuer à vivre et à fonctionner et c'est ce que je souhaite ; l'OCCE étant un partenaire indispensable de l'école. Cependant nous savons tous que l'avenir est incertain et peuplé de nuages pas tous bleus. Sans tomber dans le défaitisme, la coopération a un avenir à l'école et en dehors de l'école et nous devons et devons continuer à exercer la coopération, à la diffuser et à en vanter ses atouts et mérites. Je suis inquiet face aux prochaines semaines, inquiet pour l'école, inquiet devant la montée des intolérances de toute sorte, inquiet devant les dérives de nos sociétés, inquiet devant l'accroissement du populisme, inquiet face à un monde qui va mal. Je suis inquiet mais pas désespéré et j'ai l'intime conviction que le combat n'est pas perdu, que rien n'est joué et que, sans parler de lendemains qui chantent, le soleil peut se lever pour des jours plus sereins, plus solidaires, plus coopératifs et surtout plus humains.

Et tous ici, à notre échelle, avons notre rôle à jouer en ayant toujours à l'esprit que la coopération n'est pas une idée vaine, n'est pas un concept creux ou mort mais bien au contraire la coopération est l'avenir. Continuons donc ensemble le travail commencé et continuons le coopérativement. C'est ce que nous allons faire dès maintenant.

Merci de votre attention et bonne assemblée générale.

Michel Schaeffer
Président de l'OCCE 71

Les activités s'inscrivent dans 4 domaines définis par la fédération : vie associative et statutaire, programme « citoyenneté- vivre ensemble », programme « environnement », programme « échanger- communiquer-produire »

A. Vie associative et statutaire

A1. Les adhésions

601 coopératives et foyers sont inscrits au fichier départemental; ce qui représente 43 401 coopérateurs dans les établissements affiliés (écoles primaires, collèges, lycées, établissements spécialisés) contre 44078 l'année précédente.

A noter que cette année, lors de la visite du Commissaire aux comptes, 100 % des coopératives avaient retourné leur compte-rendu financier

A2. Assurances

Depuis quatre ans, les assurances sont prises par le biais du nouveau contrat MAEMAIF-OCCE.

Ce contrat est le même que le contrat établissement auquel les écoles souscrivaient auparavant.

Ses garanties ont été élargies et son coût a été réduit.

L'association départementale perçoit les cotisations d'assurances et les reverse à MAE-MAIF.

C'est aussi l'AD qui transmet les déclarations de sinistres aux assurances. L'AD a suivi quinze dossiers de sinistre pendant l'année scolaire (même nombre de dossiers qu'en 2014/2015).

A3. Calendriers, outils et communication

Calendriers : Peu de calendriers vendus cette année (20) alors que nous en avons commandé 250 (engagement de chaque AD vis-à-vis de la fédé).

Agendas : Nous avons vendu 5 agendas Cycle 1 (agenda collectif), 323 agendas et 10 guides pédagogiques Cycle 2 et 463 agendas et 17 guides pédagogiques Cycle 3.

Gestion des coopératives scolaires : Les coopératives scolaires ont commandé 47 cahiers de comptabilité. Les comptes rendus financiers des coopératives scolaires ont tous été saisis sur Retkoop, nouvel outil de gestion des coopératives scolaires. L'usage de cet outil explique d'ailleurs le taux de retour des CRA CRF (100%). Automatisation des calculs, cahier de compte intégré, sauvegarde automatique, accès depuis tout ordinateur connecté à Internet, explications et aides en ligne, gratuité, aide plus aisée de la part du siège sont les caractéristiques de ce nouvel outil qui facilite le travail des mandataires comme celui de l'AD.

Revue « Animation et Education » : Les coopératives scolaires qui le désiraient se sont abonnées directement à la revue Animation et Education ; 56 d'entre elles ont souscrit un abonnement.

A4. Réunions statutaires

Le Conseil d'administration a tenu 4 réunions, le Bureau départemental se réunissant entre ces dates si nécessaire. .

L'Assemblée Générale s'est tenue le 13 Février 2016 à Chalon sur Saône.

Nous sommes également représentés au sein du Conseil d'Administration de l'Union Régionale OCCE et nous avons participé aux réunions statutaires nationales.

A5. Information/communication

Nous avons diffusé 2 bulletins de liaison par voie postale, le premier à la rentrée avec les projets de l'année et le second en juin avec les imprimés de compte-rendu d'activités et financiers. Le numéro « spécial AG » est envoyé aux coopératives scolaires par internet.

Nous envoyons aussi régulièrement des informations aux coopératives scolaires par le biais d'une lettre électronique « la lettre de l'OCCE ».

Ces informations sont relayées sur notre site internet.

Nous avons rencontré l'ensemble des parlementaires de Saône et Loire (députés et sénateurs) pour leur présenter l'OCCE, ses valeurs et le travail que nous réalisons sur le terrain.

A6. Aide aux coopératives scolaires

Notre animateur départemental a répondu, le plus souvent possible, aux coopératives en se déplaçant dans les classes ou écoles concernées. Ceci dans le but de resserrer les liens entre l'OCCE 71 et ses adhérents et de modifier la perception de l'OCCE que peuvent avoir certains enseignants.

Didier Revillot, secondé par Samia Hidri, a assuré de nombreuses interventions pour établir les comptes-rendus financiers, pour expliquer la tenue d'une comptabilité, pour conseiller les nouveaux enseignants.

Nous assurons également l'assistance nécessaire et les réponses aux demandes formulées au siège et nous mettons à disposition des coopératives scolaires un outil de comptabilité.

Nous épaulons aussi administrativement les coopératives scolaires dans le cadre d'accueil d'artistes (salaire et charge) dans le cadre du GUSO.

A7. Relation avec l'Education Nationale, Animations et formations

Nous bénéficions d'un poste national à temps plein d'un enseignant détaché occupé par Christian Duparay. Ce poste est financé par la Fédération Nationale OCCE, en partie grâce à une subvention du ministère Education nationale.

Nous avons proposé, en partenariat avec la circonscription de Louhans 2 demi-journées d'animations pédagogiques pour les enseignants de cycle 1 avec comme thème « Education émotionnelle » et en partenariat avec les circonscriptions de Macon Nord et Mâcon Sud 2 animations pédagogiques Thêa.



Suite à l'AG fédérale de Dijon, nous avons entamé un partenariat départemental avec l'Association Nationale des Conseillers Pédagogiques (ANCP).

Dans le cadre d'un partenariat avec la Médiathèque de Mâcon, nous avons proposé aux bibliothécaires du service jeunesse une formation théâtre.

Nous avons également organisé une journée de formation en novembre avec Christian Staquet « Education morale et civique et Estime de soi », co-animé la journée de formation régionale Théâ à St Vallier et le stage régional « Empathie et médiation par les pairs »

Comme stagiaires, l'animateur pédagogique, des élus ou des membres de l'OCCE ont participé aux stages suivants : « Formation à l'empathie pour devenir personne ressource », « Empathie et médiation par les pairs », « A la rencontre d'une écriture théâtrale », « Vie associative », « Mettre en place l'action Théâ », « Journées d'Etudes Fédérales, OCCE, climat scolaire et citoyenneté »

B. Programme « Citoyenneté – vivre ensemble »

B1. Ateliers climat de classe/Vivre ensemble

Interventions directes pour des cycles de 4 ou 5 séances auprès de 5 écoles

Sont travaillés dans ces ateliers la connaissance de soi et des autres, les émotions, l'estime de soi et de l'autre, les besoins.

Le travail réalisé est en lien direct avec les nouveaux programmes d'EMC

A noter qu'un document reprenant ce thème est disponible sur le site de l'OCCE 71.

B2. Formation « Messages clairs – Médiateurs entre pairs »

- Poursuite du travail avec les élèves de 5^{ème} de l'EREA de Charnay les Mâcon, dans le cadre d'un projet CESC. Ce travail a abouti par la création d'un DVD de courts métrages « T'as un problème ? Choisis le message clair. »

- Formation de médiateurs entre pairs dans le cadre des NAP de l'école de Simandre. Ce projet a été soutenu financièrement par la commune de Simandre.

- Formation de médiateurs entre pairs à l'école élémentaire Marc Chagall de Mâcon. A noter que l'école a bénéficié de moyens de remplacement pour permettre aux enseignants de suivre la formation et de pouvoir assurer le suivi des médiations.

B3. Information et formation au niveau des adultes

- L'OCCE a rencontré l'ensemble des assistantes sociales scolaires des collèges de Saône et Loire pour leur présenter la médiation entre pairs chez les élèves et la formation que nous pouvons proposer.

- Nous avons proposé au personnel (ATSEM, personnel de cantine, animateurs des NAP) des SIVOS de Jony et de Genouilly une formation sur les conditions d'accueil des enfants et le relationnel.

C. Programme « Environnement »

C1. Apprendre en jardinant

En partenariat avec les DDEN.

15 écoles se sont inscrites cette année (dont 9 maternelles) et ont reçu une délégation OCCE/DDEN.

Lors de cette visite, les enfants présentent leur travail à travers une découverte de leur jardin et reçoivent quelques cadeaux d'encouragement.

C2. Journées au LAB 71

Nous avons accueilli 29 classes pour ces journées OCCE/LAB 71 à Dompierre les Ormes.

Au cours de la journée, les élèves participent à 4 ateliers (1 atelier rallye en autonomie, 1 atelier Jeux coopératifs avec l'OCCE et 2 ateliers scientifiques avec les animateurs du LAB 71).

Les thèmes proposés : ombres et lumières, l'alimentation, l'eau, les déchets, la biodiversité, l'énergie.

A noter que les écoles bénéficient d'un tarif préférentiel grâce à ce partenariat (4 € au lieu de 13 € par élèves)

D. Programme « Echanger, Communiquer, Produire »

D1. Etamine

Action nationale relayée par l'AD 71

3 classes inscrites comme « auteurs/lecteurs »

2 classes inscrites comme « auteurs »

D2. Ecoles en poésie

- 7 classes avec le label « Ecoles en poésie »

- Participation de 2 écoles à Poémine Régional : 2 classes se rencontrent sur une journée pour vivre des ateliers autour de la poésie :

D3. Lire et écrire des images

Action nationale relayée par l'AD 71

1 classe inscrite dans la catégorie « jury »

D4. Théâ

19 classes de 4 circonscriptions différentes se sont engagées dans le projet Théâ avec Dominique Richard comme auteur.

Le projet a débuté dans les classes par des lectures offertes des textes de D Richard. Pendant l'année scolaire, les élèves ont pu travailler avec des comédiens, découvrir les coulisses et l'univers caché d'un lieu de diffusion théâtral, assister à un spectacle, rencontrer l'auteur, assister à une lecture publique et présenter en fin d'année aux autres classes participantes le travail accompli.

Projet en partenariat avec la scène nationale Le Théâtre de Mâcon, l'ECLA de St Vallier, l'Espace Culturel du

Brionnais et la Médiathèque Municipale de Mâcon et soutenu par la DRAC.

E. Région, Fédération

Nous avons participé aux différentes réunions de coordination de l'Union régionale (Réunions d'animateurs, Conseil d'administration, Assemblée Générale).

Nous avons co-animé le stage régional « Formation à l'empathie et médiation scolaire » et nous assurons avec la présidente de l'UR le rôle de correspondant académique auprès du rectorat.

Au niveau national, nous avons participé aux inter-régionales de Besançon, à l'Assemblée Générale de Dijon, à l'Assemblée Générale Financière de Paris, à la Convention des élus de Paris, aux Journées d'Etudes et de Formation et à plusieurs stages nationaux.

F. Et depuis septembre 2016...

Participation au forum des associations de Chalon sur Saône, proposition du rallye mathématiques OCCE (85 classes), lancement des projets Théâ et Théâlire (25 classes), 7 animations pédagogiques, journées au LAB 71, ateliers climat de classe dans 4 groupes scolaires (17 classes), projet « référents messages clairs » avec les 6 classes de 5ème du collège Pasteur à Macon, formation pour les enseignants de maternelle « Réfléchir à sa posture éducative pour amener l'enfant à l'autonomie »

Deux focus pour illustrer le rapport d'activités

1. Climat de classe et message clair (Aurélie Bleton) :

Une expérience de médiation entre pairs a été menée à l'EREA de Charnay sur des problématiques de violences. Conduite en heure « vie de classe », elle a concerné la totalité d'un niveau scolaire (Classes de 6ème). Dans ce cadre, les élèves et le personnel ont reçu un entraînement à l'utilisation du message clair. Ce travail s'est concrétisé par la création d'un DVD présentant 4 situations « message clair ».

Le message clair est basé sur :

- L'observation des faits.
- L'expression des émotions ressenties.
- L'expression des besoins de réparation.
- La formulation d'un accord qui doit être réalisable, non artificiel et durable, « je te propose... »

On note l'intérêt à intégrer ce genre d'action ailleurs que dans la seule « vie de classe ». Cette action doit être valorisée, peut-être par un envoi à toutes les coopératives.

2. Théâ (Catherine Chaussumier) :

Théâ commence toujours par des lectures offertes, des extraits de textes des auteurs de l'année.

Pour illustrer cette étape, le CA propose aux membres de L'AG de reconstituer un texte fragmenté (Fabrice Melquiot). On s'assure du silence des auditeurs. A son tour de parole, on se lève, on regarde l'assemblée puis chacun dit ou lit son texte. Parler fort et articuler, le texte doit être entendu. Pas de commentaires jusqu'à la fin.

Au national, Théâ concerne 630 classes dont 19 en Saône et Loire. Théâ a pour objet de faire découvrir aux élèves des auteurs, physiquement et à travers leurs textes, des comédiens et des lieux de diffusion.

Théâ c'est lire, dire (mettre en voix) et jouer (éprouver).

Le travail commence par l'expression des représentations que les élèves ont du théâtre à partir d'une liste de mots.

Les enseignants participants bénéficient de 2 journées de formation dans les structures culturelles et d'une journée régionale.

Pour les élèves, le parcours culturel comprend une journée découverte de la structure (envers du décors) et de la pratique théâtrale avec un régisseur. Dans la classe, le travail théâtral est conforté par la rencontre avec une artiste comédienne pour valoriser les recherches des élèves. Les élèves rencontrent l'auteur des textes et s'offrent mutuellement des textes. Ils participent ensuite à une journée de restitution où ils seront acteurs et spectateurs.



Nous vous avons réunis en assemblée ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de l'exercice clos le 31 août 2016 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Conformément à nos statuts, ceux-ci comprennent :

- Les comptes annuels agrégés,
- Les comptes annuels de l'Association Départementale (siège).

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

1) Présentation des comptes annuels agrégés :

Les comptes annuels agrégés de l'exercice clos le 31 août 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et d'évaluation mentionnées en annexe.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent et font apparaître un bilan agrégé (siège départemental + CRF agrégés) intégrant 601 comptes rendus financiers reçus des coopératives et foyers coopératifs affiliés sur 601 attendus au titre de cet exercice.

Le résultat agrégé est déficitaire de 10779,84 €

L'exercice 2015/2016 est marqué par un résultat déficitaire des 601 coopératives (déficit de 189.32 € contre un excédent de 11 561.75 € l'année dernière).

L'actif des 601 coopératives scolaires s'élève à 1 849 230,05 €

2) Présentation des comptes annuels de l'Association Départementale :

Le total des produits du siège départemental s'élève à 134 687.17 € lors du dernier exercice clos contre 142 394.55 € pour l'exercice précédent.

La cotisation départementale s'est élevée à 1.50 € par coopérateur au cours du dernier exercice clos (même montant que pour l'exercice précédent.)

La situation financière du siège départemental de l'association est la suivante :

Le résultat du siège départemental est déficitaire de

10590.62 €

Ce résultat s'analyse comme suit :

Aucune solution n'a été trouvée pour suppléer aux placements bancaires de la Banque Postale,

Part salariale prise en charge par l'AD plus importante (nouvel emploi aidé pour pallier à l'interruption du contrat avenir, aide financière en baisse pour les contrats aidés),

Développement des projets pédagogiques ayant entraîné une hausse des déplacements,

Aide aux coopératives scolaires plus importante,

Diminution du nombre de coopérateurs.

3) Situation et activité du dernier exercice clos

L'exercice de douze mois clos le 31 août 2016 a été marqué par les faits suivants :

- Le nombre de coopérateurs a diminué, variant de 43401 au cours du dernier exercice clos contre 44078 lors de l'exercice précédent.
- Le nombre de coopératives adhérentes a diminué, variant de 601 contre 612 au cours de l'exercice précédent.
- Des contrôles sur pièces des comptes de coopératives ont été réalisés pour 8 coopératives.
- La poursuite de la formation comptable, administrative et informatique des mandataires de coopératives : 2 séances de formation ont été proposées ; des formations individuelles ont été aussi organisées sur rendez-vous au siège départemental.

4) Vote de la cotisation 2017/2018

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de maintenir la cotisation (1.70 €) et le forfait d'affiliation (18 €) aux mêmes montants.

5) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 août 2016 comme suit :

- Affectation du résultat du siège départemental, soit -10 590.62 € pour l'exercice clos le 31 août 2016, au fonds associatif (compte 102) dans son intégralité,

- Affectation du résultat de chaque coopérative ou foyer coopératif agrégé, soit -189.32 € pour les 601 coopéra-

tives et foyers coopératifs agrégés au 31 août 2016, dans le compte report à nouveau (compte 110) de chaque coopérative ou foyer coopératif.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Orientations budgétaires 2017-2018

La feuille de route reste la même, il faut serrer les dépenses. Les cotisations ne seront pas augmentées (+ 20 centimes voté à l'AG 2016).

Le CA est toujours à la recherche d'une banque qui accepte d'agréger les comptes des coopératives et propose des produits financiers (la banque postale ayant arrêté les produits financiers). La cotisation nationale augmente de 1 centime, l'Union Régionale (uniquement abondée par les AD) prévoit un versement de 5 centimes par coopérateurs.

Il reste un salarié à l'AD qui, après un contrat aidé de soixante mois, peut bénéficier de la Loi Rebsamen pour prolonger son contrat de quelques années. Le contrat est actuellement prolongé d'une année, en attente des vérifications légales, sinon il prendrait fin au 30 septembre.

Votes du rapport financier et du rapport d'activités

Les 2 rapports sont adoptés à l'unanimité.

Projet d'activité 2017-2018

Les activités seront reconduites à l'identique.

Election du Conseil d'Administration et du bureau

Damien DELOGE, Sylvie DESCOMBES, Aline JANET, Sophie LARTAUD, Grégory LEPOUTRE, Dominique RENAUDIE, membres du Conseil d'Administration arrivent en fin de mandat.

Aline Janet souhaite se retirer, mais sa participation active à Théâ (qu'elle souhaite poursuivre) pose un problème d'assurance. Nous lui proposons de rester comme

membre inactive à l'intérieur du CA.

M. Dominique GAYE présente sa candidature.

Composition du Conseil d'Administration après le vote de l'AG :

Aurélié BLETON, Catherine CHAUSSUMIER, Damien DELOGE, Martine DELOGE, Sylvie DESCOMBES, Christian DUPARAY, Dominique GAYE, Marianne GILLER, Nadine GUYOT, Aline JANET, Thérèse KAIM, Sophie LARTAUD, Christine LAVAUD, Grégory LEPOUTRE, Catherine MIDY, Céline RACINE, Dominique RENAUDIE et Michel SCHAEFFER.

Le nouveau Conseil d'Administration se réunit en fin d'Assemblée Générale pour élire son président et son bureau.

Monsieur Michel SCHAEFFER est reconduit dans ses fonctions de Président.

Sont également élues, au sein du bureau, les personnes suivantes :

- Sophie LARTAUD, Vice présidente
- Nadine GUYOT, Trésorière
- Dominique GAYE, Trésorier adjoint
- Marianne GILLER, Secrétaire
- Sylvie DESCOMBES, Secrétaire adjointe

La séance est close à 17H

La secrétaire de séance, **Sophie Lartaud**



Petit retour sur l'année écoulée

Le mois de juin est là. C'est l'occasion de se retourner afin de revenir sur quelques actions proposées par l'OCCE en 2016/17.

Théa & Théâlire

Au cours de l'année, 25 classes engagées dans le projet ont travaillé autour des textes d'auteurs Théâtre Jeune Public. Les classes ont eu l'occasion d'assister à des spectacles, de découvrir des lieux de diffusion culturelle, de rencontrer les auteurs et de créer leurs propres formes théâtrales qu'elles ont présentées à Macon, au Creusot ou à St Vallier en fin d'année. A noter que ce projet se réalise en partenariat avec Le Théâtre de Macon, de L'ARC du Creusot, l'ECLA de St Vallier et la médiathèque de Macon.



Ateliers climat de classe / Vivre ensemble

21 classes ont bénéficié des interventions de l'OCCE à raison de 4 ou 5 séances par classe. Les enfants sont amenés au cours de ces séances à réfléchir à qui ils sont (leurs qualités, leurs valeurs...), à exprimer leurs émotions, à réfléchir à ce qui les lie les uns aux autres.



Interventions dans le second degré

2 formations de « Médiateurs, maîtres messages clairs » ont été proposées dans les collèges Pasteur à Mâcon et La Croix Menée au Creusot : sensibilisation avec l'ensemble des classes de 6^{ème} au Creusot ou de 5^{ème} à Macon (4 heures par classe) puis formation plus approfondie avec les élèves volontaires (une douzaine par collège)

Travail avec les 6^{ème} de l'EREA de Charnay les Macon sur les compétences psycho sociales et l'empathie émotionnelle dans le cadre des heures de vie de classe



Petit retour sur l'année écoulée

Le mois de juin est là. C'est l'occasion de se retourner afin de revenir sur quelques actions proposées par l'OCCE en 2016/17.

Apprendre en jardinant

Jardiner ensemble, construire et s'approprier un cadre d'école plus agréable en réalisant un travail pédagogique de qualité, développer des pratiques coopératives... voilà le cadre du projet « Apprendre en jardinant ». 14 classes se sont inscrites dans ce projet



Journées OCCE/LAB 71

En partenariat avec les LAB 71, les classes sont accueillies sur des journées thématiques (eau, lumière, alimentation, sport). Les enfants participent à 4 ateliers encadrés par le LAB 71 (ateliers scientifiques) ou par l'OCCE (Jeux coopératifs). 22 classes ont participé à ces journées



Rallye Maths

L'OCCE 71 a relayé en Saône et Loire le rallye maths proposé par l'OCCE 21. Les classes inscrites participent à 2 étapes (une en janvier et l'autre en mars) où les élèves doivent trouver de manière coopérative les solutions à des situations mathématiques amusantes. L'ensemble des envois (inscriptions, énoncés, réponses des classes et solutions) se fait par internet. 85 classes se sont inscrites dans ce projet.



RALLYE MATH

Ce projet permet d'aborder la démarche coopérative au travers d'une activité mathématique



Formations

En partenariat avec les inspections de Macon Nord, Macon Sud, Autun et Tournus, nous avons animé 10 ½ journées d'animation pédagogique (5 pour Théâ/Théâtre, 4 sur les parcours citoyens et 1 sur les ateliers climat de classe).

Nous avons également proposé une journée de formation en direction des Conseillers pédagogiques et des maîtres formateurs « Agir sur le climat scolaire à l'école primaire ».

Dans le cadre des Mardis de l'OCCE, une formation, encadrée par Satya Triboulin, a été proposée aux enseignants de maternelle sur la posture éducative.

Nous avons également co-animé le stage de l'Union Régionale « Communication bienveillante et Message Clair » et proposé des formations sur site ou au siège à Retkoop.

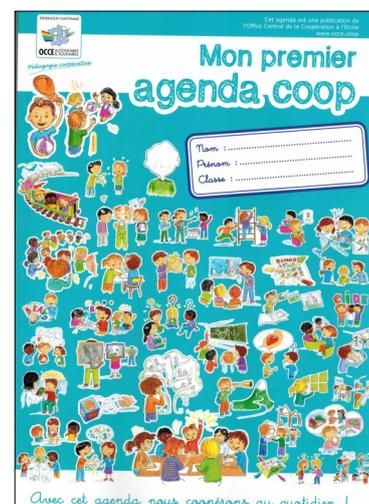
L'agenda coopératif

Un outil destiné à la classe pour :
 Mieux se connaître
 Apprendre à vivre ensemble
 Développer l'estime de soi et des autres
 Renforcer les valeurs de la coopération

Comme tout agenda, celui-ci est conçu pour que l'enfant puisse consigner chaque jour son travail.

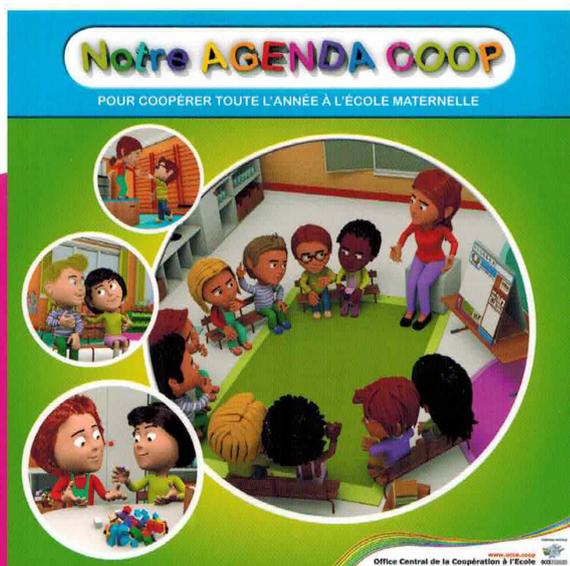
Mais, avec l'agenda coopératif, on échange, on réfléchit, on s'accepte avec ses différences.

Tout un programme qui fait naître un esprit de solidarité entre les enfants et qui aide à dépasser le climat d'opposition et de tension que l'on rencontre parfois dans les écoles.



L'agenda cycle 2	2,50 €	L'agenda cycle 3	2,50 €
Le guide du maître Cycle 2	6 €	Le guide du maître Cycle 3	6 €
L'agenda collectif maternelle avec chevalet et livre du maître			70 €
Recharge agenda collectif maternelle			50 €
+ frais de port			
Je pense à commander mes agendas en juin pour les avoir à la rentrée			

Notre AGENDA COOP



Un agenda collectif pour les classes de CYCLE 1

